

Examen professionnel pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'État au titre de 2024

La note de service ([SG/SRH/SDDPRS/2024-200 du 27 mars 2024](#)) concernant l'examen professionnel pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'État au titre de 2024 vient de paraître (elle est également accessible à la fin de cet article).

Cet examen professionnel est ouvert aux membres du corps des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture régi par le [décret n° 2012-569 du 24 avril 2012](#), ayant le ministre chargé de l'agriculture pour autorité de rattachement au sens de l'article 3 de ce même décret.

Les intéressés doivent justifier au **1er janvier 2024 d'au moins 6 années de services publics dans un corps ou cadre d'emplois de catégorie B** ou de niveau équivalent.

Les agents des services du ministère de l'Agriculture bénéficient d'une autorisation spéciale d'absence pour se présenter aux épreuves, d'une durée égale à la durée des épreuves augmentée de la durée de trajet. Cette autorisation

d'absence est accordée de droit pour un concours ou examen professionnel par an, puis au-delà, à la discrétion du supérieur hiérarchique de l'agent.

En cas de réussite à l'examen, la nomination dans le corps des attachés d'administration deviendra effective au moment où l'agent déclaré admis opérera **une mobilité structurelle ou géographique** (voir la [note de service SG/SRH/SDCAR/2019-488 du 3 juillet 2019](#) sur les parcours professionnels des personnels de catégorie A du ministère en charge de l'agriculture).

Dans le cadre du plan managérial du ministère chargé de l'agriculture, les lauréats devront suivre une formation obligatoire de 5,5 jours mise en place par l'INFOMA ([note de service SG/SRH/SDDPRS/2022-85 du 1er février 2022](#)).

Le nombre de places offertes à cet examen professionnel est fixé à 18.

Les épreuves

Ce concours comporte une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

1. **L'épreuve écrite d'admissibilité** consiste, à partir d'un dossier documentaire de vingt-cinq pages maximum, en la rédaction d'une note ou en la résolution d'un cas pratique. Cette épreuve, qui met le candidat en

situation professionnelle, est destinée à apprécier sa capacité de compréhension d'un problème, ses qualités d'analyse, de rédaction et son aptitude à proposer des solutions démontrant son savoir-faire professionnel (durée : 4 h, coefficient 2).

2. **L'épreuve orale d'admission** consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes du candidat, sa motivation, sa capacité à se situer dans un environnement professionnel et à s'adapter aux fonctions qui peuvent être confiées aux fonctionnaires du corps interministériel des attachés d'administration de l'État et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) – (durée : 25 minutes, coefficient : 3).

Le calendrier

- **Période d'ouverture des inscriptions : du 03 avril au 03 mai 2024 à minuit** (heure de Paris) sur le site www.concours.agriculture.gouv.fr
- **Date limite de téléversement des pièces justificatives**



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

dans l'espace candidat : **17 mai 2024 à minuit** (heure de Paris) ;

- Date et lieu de l'épreuve écrite : **19 septembre 2024** dans 18 centres d'examen (Ajaccio, Amiens, Basse-Terre, Bordeaux, Cachan, Cayenne, Dijon, Fort-de-France, Lyon, Mamoudzou, Montpellier, Nouméa, Papeete, Rennes, Saint-Denis de la Réunion, Saint Pierre et Miquelon, Toulouse et Uvéa) ;
- Date limite de dépôt des dossiers RAEP pour les admissibles : **8 novembre 2024** dernier délai ;
- Date et lieu de l'épreuve orale d'admission : **à partir du 9 décembre 2024** à Paris.

La note de service

[2024-200_Exam Prof AAE 2024](#)